

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 22 OCT. 2026

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de chargés d'études documentaires du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1999 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de concours externe et interne pour l'accès au corps de chargés d'études documentaires du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1er

Madame Sylviane TARSOT-GILLERY, administratrice de l'État du troisième grade retraitée, nommée inspectrice générale des affaires culturelles en tant que rapporteure à l'instance d'évaluation collégiale dénommée « comité parcours et carrière », est désignée en qualité de présidente des concours externe et interne pour l'accès au corps de chargés d'études documentaires du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2026.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Mathilde DEBELLÉ, chargée d'études documentaires principale - régisseuse d'œuvres au département des Arts de Byzance et des Chrétientés en Orient du musée du Louvre ;

Madame Jessica HUYGHE, chargée d'études documentaires principale - responsable du pôle des Archives modernes et contemporaines aux archives départementales du Calvados ;

Monsieur Stéphane MARGUERIN, chargé d'études documentaires hors classe - adjoint au chef de la mission de la politique documentaire, responsable du développement et de la coordination de l'offre de services documentaires au département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation de la mission de la politique documentaire au secrétariat général ;

Madame Annabel REMY, chargée d'études documentaires principale - responsable des inventaires à la direction des collections des Manufactures nationales – Mobilier national & Sèvres ;

Monsieur Arnaud ROMONT, chargé d'études documentaires principal - responsable des fonds d'archives des grands organes de contrôle de l'État, à la direction des fonds, département de l'exécutif et du législatif des Archives nationales ;

Monsieur Jérôme SÉJOURNÉ, chargé d'études documentaires principal - commissaire technique d'exposition au département de l'action culturelle et éducative – musée, service des expositions des Archives nationales.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Stéphane MARGUERIN, chargé d'études documentaires hors classe - adjoint au chef de la mission de la politique documentaire, responsable du développement et de la coordination de l'offre de services documentaires au département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation de la mission de la politique documentaire au secrétariat général.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **22 OCT. 2026**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie

Pauline GAY

